

qu'elles ne puissent remplacer a l'occasion le damage que L'effect des menaces de L'empereur pourroit vous faire, et vous avez eu tant de preuves, de la bienveillance de sa Majesté que vous ne devez pas doubter qu'elle ne continue a vous donner des marques dans les occasions qui se presenteront."

- 1) Nach dem Verständnis der eidg. Orte hätten damit spez. die Waldstädte gemeint sein sollen. Doch gab Trautmannsdorff zu verstehen, dass er die zu werbenden Truppen in vier Abteilungen zu teilen gedenke, von denen die eine in die Waldstädte, die andere nach Freiburg, die dritte in Breisach und die vierte in Konstanz und Bregenz stationiert werden solle. Vgl. EA VI 2, 962 l (963 ganz am Schlusse von Pt. 1)
- 2) s. AH 48/65A

Kopie, in franz. Sprache - AH 48, 133-134

65 A

[1702 März 8.]

A

"MEMOIRE POUR JUSTIFIER LA DIFFERENCE DES AVANTAGES DU SERVICE DE FRANCE D'AVEC CELUY DE L'EMPEREUR [LEOPOLD I.]"

Gehört zu AH 48/65

"Solde de L'Empereur suivant la Capitulation[:]	Solde de France suivant la Capitulation[:]
90 hommes effectifs a raison de cinq escus monoye d'Empire re- viennent a 450 escus	100 hommes effectifs a raison de 17 livres 8 sols, font 580 escus
24 hommes de gratification sur le mesme pied font 120	13 hommes 1/2 de gratification sur le mesme pied 69 1/3
par mois 570	par mois 649 1/3
Et par année 6840	Et par année 7292
Cette somme Evaluée sur le pied de l'argent de Suisse a raison d'un quart de diminution par cent ne revient qu'à 5130	Cette somme fait monnoye courant en Suisse en deduisant 17 1/2 par cent reste 6015
Moyennant la quelle somme le Capitaine est obligé d'entretenir deux officiers et de servir actuellement sans absence.	Avec cette solde le Capitaine n'est obligé de servir qu'alternativement, c'est a dire qu'il ne sert qu'une année et peut rester chez luy l'autre, de sorte que supposé qu'il despençe

200 livres par mois cela ne revient
 qu'a 1200 livres par année l'une
 portant l'autre, et il n'est sur ce-
 la obligé d'entretenir que deux
 officiers: ainsi la reduction de la
 solde de France toute desduction
 faite revient a 6015 escus
 Et celle de L'Empereur a 5130

Nota qu'enjoignant les 1200 livres
 annuelles dont on a fait Compte pour
 la depense actuelle du Capitaine le
 service de France excede celui de
 L'Empereur de 1255 escus

Partant il y a de difference a l'avan-
 tage du service de France
 de 885

Si les Capitaines dans le service de L'empereur pretendent plus profiter que
 ceux de la France, ce ne peut estre que par le menage, personne n'oblige en
 France a aucune depense extraordinaire elle ne se fait que par la volonté et
 le luxe des officiers qui y servent; ainsi quand ils voudront se reduire a
 une depense modeste, ils auront tousiours plus d'avantage que Les officiers
 qui serviront parmy les Jmperiaux.

Quant a la subsistance du soldat, elle est esgalle en France et en Alemagne,
 il doit faire autant de depense en France qu'en Alemagne, de sorte que si le
 soldat qui sert parmy les Jmperiaux a cinq sols de revenant bon, celui qui
 sert en France en doit avoir sept et demy et mesme plus; par ce que toutes
 les denrées sont en France a tres bon Marché, et les estoffes a beaucoup meil-
 leur prix que dans le Brisgau; outre que le soldat est plus regulierement
 payé en France qu'en Alemagne."

Kopie, in franz. Sprache, von gleicher Hand wie AH 48/65 - AH 48, 134

1641 Januar 25., Chârtres

A

VERTRAG ZWISCHEN HPTM. HEINRICH I. ZURLAUBEN UND LT. BEAT JA-
 KOB I. ZURLAUBEN BEZUEGLICH DER KOMPAGNIE ZURLAUBEN [IN
 FRANKREICH]

"Zuo wissen sye hiemit das ... zwischendt H. Hauptmann Heinrich I. Zurlauben
 an einem, sodan H. Leütenambt Beat Jacob I. Zurlauben am anderen theil vol-